

lucrative seront alors dans une situation bien plus favorable qu'aujourd'hui.

• (10.10 p.m.)

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Au nom du ministre des Postes, je donnerai au député de Surrey (M. Mather) une réponse assez semblable à celle qu'on a fournie, lundi soir, au député d'Hillsborough (M. Macquarrie).

On connaît bien les raisons fondamentales des augmentations des tarifs postaux de deuxième classe. Ces tarifs n'ont guère augmenté depuis 1938. Sans la hausse, le ministère des Postes et, par conséquent le contribuable canadien, aurait subi un déficit de 130 millions de dollars, subvention que le grand public aurait dû verser à ceux qui utilisent le service des postes plus que la moyenne des gens. L'augmentation des tarifs s'appuie sur le principe du coût à l'utilisateur, qui paie pour les services qu'il reçoit. On a fait exception pour les maisons d'édition, et le déficit total des Postes pour la manutention des journaux, revues et périodiques s'élèvera à 30 millions de dollars en 1969-1970.

Les augmentations elles-mêmes sont sans doute considérables, et devaient l'être si nous voulions ramener le déficit à des proportions raisonnables. L'augmentation est moins surprenante, toutefois, si on l'exprime en dollars plutôt qu'en pourcentages, à cause de la distorsion due à une base de départ peu élevée. Le mensuel ordinaire pourra contrebalancer l'accroissement de ses frais d'expédition en augmentant de 50c. par année son tarif d'abonnement, ce que peut sûrement faire toute organisation qui offre à ses lecteurs un service utile et apprécié.

Quant aux demandes de soustraire à la hausse des tarifs certaines publications particulièrement intéressantes, on ne peut y faire droit pour des raisons évidentes. La moindre exception remettrait tout en question. Plutôt que d'accepter des faveurs spéciales du gouvernement, ces publications devront se tourner vers leurs lecteurs et vers leurs adhérents qui auront tout intérêt à combler la différence. Ou, si vous voulez, ceux-là qui gagnent à lire un journal ou une revue devront veiller à le soutenir financièrement.

L'HABITATION—LE RENVOI AU COMITÉ DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'ÉTUDE

M. John Gilbert (Broadview): Il y a quelques jours, j'ai prié le ministre des Transports (M. Hellyer), chargé du logement, de déférer le rapport du groupe d'étude au

comité pertinent de la Chambre pour que ce dernier examine la recommandation scandaleuse sur les logements publics et la rénovation urbaine.

J'ai trois raisons à invoquer. Premièrement, aucun comité permanent de la Chambre n'a jamais examiné le problème du logement ou n'a eu l'occasion d'avancer des solutions pratiques. Effectivement, depuis mon arrivée au Communisme en 1965, aucun comité de la Chambre n'a jamais été chargé d'aborder la question, même si l'opposition l'a réclamé à maintes reprises. Deuxièmement, la composition du groupe d'étude suscite des doutes sur sa compétence. En voyant les théoriciens, les entrepreneurs qui ont réussi et les spécialistes en hypothèques qui composent ce groupe d'étude, on se demande pourquoi on n'a invité aucun représentant syndical, aucun représentant du Conseil de la consommation, aucun représentant que le logement public intéressait à faire partie du groupe.

En troisième lieu, le rapport du groupe d'étude sur le logement témoigne de trois carences. Il ne résout pas le problème grave de la crise du logement; il ne dit rien notamment des besoins des deux tiers des familles canadiennes dont les revenus sont inférieurs à \$7,500 par an. Il fait trop confiance au secteur privé pour résoudre la crise, et ne fait pas assez de la nature et du rôle des logements sociaux et de la rénovation urbaine. Il n'indique pas de solutions appropriées aux grands problèmes que comporte l'achat d'une maison, tels que le financement de l'hypothèque, les taux d'intérêt élevés et le prix élevé du terrain.

Ce soir je vais exposer brièvement pourquoi je reproche au groupe d'étude de trop se fier au secteur privé pour combler les besoins en logements et amoindrir ainsi le rôle des logements sociaux et de la rénovation urbaine. J'ai été irrité de lire dans le rapport que le groupe recommande au gouvernement fédéral d'entreprendre une étude approfondie des éléments économiques, sociaux et psychologiques des logements sociaux, et de ne pas commencer de grands travaux tant que cette étude ne sera pas terminée et analysée. Apparemment, cette recommandation découle de l'examen, par le groupe d'étude, des lotissements nord et sud de Regent Park à Toronto. Le rapport a cité, pour le coût de ces travaux, des chiffres très inexacts, et affreusement calomnié ceux qui demeurent dans des logements sociaux. Doubler ses toits d'un affront, le groupe a appelé les logements sociaux des ghettos de gagne-petit.

Il est regrettable que le rapport n'ait pas comparé les logements sociaux modernes,